

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	10.03.2025	D2025-06 à D2025-11		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 39 DU 10 MARS 2025

6 questions, numérotées de D2025-06 à D2025-11

PROCES-VERBAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

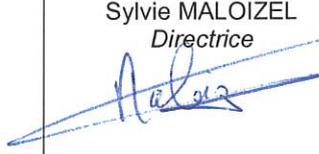
Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Richard RIHOUEY	Madame Annick MOITRY	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF	D2025-06 à D2025-11	8	9
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
03.03.2025	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h50	

Vice-Président Bruno ASSELOT 	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i> 
--	--

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 10 MARS 2025

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Février 2025	D2025-06
2.	Compte administratif 2024 et affectation du résultat – budget général CCAS	D2025-07
3.	Compte de gestion 2024	D2025-08
4.	Budget primitif 2025	D2025-09
5.	Convention avec la Mission Locale des jeunes du Bocage – Action de formation « Ma Com' au Top »	D2025-10
6.	Compte-rendu des décisions prises par délégations – Aides facultatives et Aides Légales, Domiciliations	D2025-11
	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2025-06	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 Février 2025
D2025-07	➤ Compte administratif 2024
D2025-09	➤ Maquette du Budget primitif 2025
D2025-10	➤ Convention avec la Mission Locale des jeunes du Bocage – Action de formation « Ma Com' au Top »
D2025-11	➤ Tableau des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliations

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	39	10.03.2025	Ouverture de la séance

Le Vice-Président, **Monsieur ASSELOT**, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	39	10.03.2025	D2025-06

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2025
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°38 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 03 Février dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 Février 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	39	10.03.2025	D2025-07

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET GENERAL 2024
-------	---

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget général.

Le compte administratif 2024 se résume comme suit :

BUDGET GENERAL CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	98 986,98 €
RECETTES DE L'ANNEE	394 001,58 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-406 911,64 €
RESULTAT DE CLOTURE	86 076,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 955,50 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 857,03 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-12 185,69 €
RESULTAT DE CLOTURE	19 626,84 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 626,84 €
RESULTAT DISPONIBLE	105 703,76 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2024 du CCAS, tel qu'il est présenté.

AFFECTER les sommes de :

- **86 076.92 €** en recettes de fonctionnement au c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté,
- **19 626.84 €** en recettes d'investissement au c/ 001 Solde d'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Madame MALOIZEL précise que le déficit de l'exercice (- 12 910.06 €) est lié au fait que la Ville n'a pas versé en totalité la subvention votée (250 000 € versés pour 270 000 € votés). Cela a pour conséquence de réduire la « réserve » que constitue le résultat de clôture, qui s'élève ainsi à 86 076.92 € contre 98 986.98 € l'an dernier.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	39	10.03.2025	D2025-08

OBJET	COMPTE DE GESTION 2024
-------	-------------------------------

COMPTE DE GESTION 2024

Chers Collègues,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte de gestion du CCAS dressé par le comptable public pour l'exercice 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	39	10.03.2025	D2025-09

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2025
-------	-----------------------------

BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 qui s'équilibre, peut se résumer comme ci-après :

Budget Principal

Section d'investissement

- Recettes 29 300 €
- Dépenses 29 300 €

Section de fonctionnement

- Recettes 460 194.92 €
- Dépenses 460 194.92 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le Conseil d'Administration peut déléguer à son Président la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %.

Dans ce cas, l'assemblée est informée des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il vous est proposé de bien vouloir :

ADOPTER chapitre par chapitre, le budget primitif du CCAS pour l'année 2025.

AUTORISER Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Madame MALOIZEL passe en revue l'intégralité des lignes de crédit, qui sont la traduction des éléments évoqués dans les orientations budgétaires présentées au précédent Conseil d'administration.

Cette présentation ne soulève pas de question.

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	39	10.03.2025	D2025-10

OBJET	ACTION DE FORMATION « MA COM' AU TOP » - CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE
-------	--

Chers Collègues,

La Mission Locale du Pays du Bocage est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Engagement Jeune, un dispositif d'Etat qui vise à insérer socialement et professionnellement les jeunes sortis du système scolaire. Dans le cadre de ce contrat, les jeunes doivent effectuer 15h d'activités par semaine : démarche d'emploi, action de formation, heures de bénévolat.. La Mission Locale sollicite ainsi les partenaires du territoire pour proposer des actions aux jeunes.

Le CCAS développe depuis quelques années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale. Ces actions sont ouvertes à toutes personnes, y compris les jeunes accompagnés par la Mission Locale. Toutefois, elles s'inscrivent sur un temps long peu compatible avec le Contrat d'Engagement Jeune.

En 2022, le CCAS avait construit une action spécifique pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes, intitulée « Bien avec soi, bien avec les autres ». Il s'agissait d'une formation de 2 jours à raison de 6h par jour.

Depuis 2023, la Mission Locale a repris le titre de l'action pour un programme plus large faisant intervenir différents professionnels. L'intervention du CCAS, rebaptisée « Ma com' au top » s'inscrit dans ce programme sous la forme d'une formation de 6 heures.

Les jeunes peuvent s'inscrire sur l'ensemble du parcours ou bien choisir les thématiques qu'ils souhaitent approfondir (gestion du stress, alimentation activité physique, image de soi ...).

Ce partenariat a été renouvelé en 2024. Pour 2025, la Mission Locale souhaite mettre en place 3 sessions donc sollicite le CCAS pour 3 actions de formation en mars/avril, en septembre et en novembre. La Mission Locale participera à la prise en charge de la moitié du coût, soit 500 € par action de formation.

Pour formaliser ce partenariat, il est proposé la signature d'une nouvelle convention

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

AUTORISER Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée
INDIQUER que la somme perçue sera inscrite au budget à l'article 7473 – LC 5167

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Monsieur CHESNAIS indique accueillir aux Restos du Cœur des jeunes en Contrat d'Engagement Jeune. Cela se passe très bien, ils sont très motivés et investis.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	39	10.03.2025	D2025-11

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 24 Janvier 2025 et le 27 Février 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	0	0	0	
Aide exceptionnelle	1	0	1	400,00
Aide financière sur facture	1	1	0	
Bons alimentaires	5	0	5	135,00
Bon carburant	1	0	1	50,00
Bon fournitures				
Bon sandwich	1	0	1	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	1	1	0	Non chiffré
Carte de bus Sésame	94	5	89	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	40	2	38	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	1	0	1	400,00
FSL Eau – Secours				Non chiffré

Eau				
FSL Electricité	1	1	0	
FMIJ				
Microcrédit	1	1	0	Non chiffré
Mutuelle				Non chiffré
Secours eau	2	0	2	100,00
Secours électricité / gaz / charges locatives	3	0	3	300,00
Secours Catholique				
Séjour voyage				
TOTAL	152	11	141	1385,00

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 24 Janvier 2025 et le 28 Février 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **9** attributions et **6** résiliations d'élection de domicile ont été signées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Concernant les aides rejetées, **Monsieur ASSELOT** souligne qu'il s'agit la plupart de QF supérieur au barème.

Concernant les accès à l'épicerie sociale, **Monsieur ASSELOT** indique qu'ils sont en augmentation, tout comme globalement le nombre d'accueils au CCAS. **Madame MALOIZEL** ajoute que les situations sont aussi souvent plus complexes. **Monsieur CHESNAIS** fait le même constat aux Restos du Cœur.

Concernant les domiciliations, **Monsieur LEBRETON** demande ce qu'est un CADA. **Madame MALOIZEL** répond qu'il s'agit du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile. **Madame LEVOYER** demande s'il est possible d'avoir un glossaire pour décrypter l'ensemble des acronymes utilisés. **Madame MALOIZEL** s'engage à en faire un.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	39	10.03.2025	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Groupement d'achat de pellets

Monsieur ASSELOT indique s'être renseigné, avec l'AIFR, sur le cours des pellets. Ils sont à environ 4.09 € le sac en prix public. Les prix ayant nettement baissé, il paraît peu probable que l'achat groupé permette de les baisser de manière significative. Il est donc décidé de ne pas lancer l'opération cette année.

Urban Trail

Madame VINCENT et Monsieur CHESNAIS font un retour de l'Urban Trail qui s'est tenu la veille au profit des Restos du Cœur. Il y avait plus de 1000 participants et cela a mobilisé 91 bénévoles, essentiellement issus des rangs des Restos du Cœur. L'Urban Trail a permis de collecter 1.1 tonnes de denrées et 5000 € de dons. **Monsieur CHESNAIS** ajoute que l'Urban Trail a eu lieu le même week-end que la collecte nationale des Restos du Cœur, avec la soirée des Enfoirées à la télé le vendredi soir. Cela a permis une belle mobilisation avec 11,4 tonnes collectées sur Flers.

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu **le lundi 28 avril 2025, à 16h30 à la salle du Moulin.** (date finalement reportée au 02.06.2025)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 17h50.

